

18^{èmes} Minicom's / 20 et 21 Octobre 2020



REGLEMENT MINICOM'S 2020

ARTICLE 1- LA COMPETITION ET LA COMPOSITION DE LA DELEGATION

Suite à la crise sanitaire et à quelques difficultés rencontrées la 18^e édition a été modifiée en supprimant l'épreuve par équipes.

Remarques : Il existe une possibilité de surclasser un joueur ou une joueuse lors de l'inscription des délégations (*mettre un.e 2011 en 2010 ou un.e 2012 en 2011 ou 2010*). Les joueurs/joueuses seront placé(e)s dans les tableaux individuels dans leur catégorie d'âge réelle dans la limite des places indiquées au présent règlement et avec l'ordre de priorité suivant :

- Sont placés prioritairement dans la liste d'un tableau les joueurs ou joueuses sans surclassement dans l'inscription de la délégation pour la catégorie concernée.
- La liste est complétée par les joueurs /joueuses ayant été inscrits avec un surclassement dans l'ordre du plus jeune au plus âgé pour la catégorie concernée.
- Enfin, sur demande d'une délégation et sans déroger aux limites d'inscriptions fixées pour chaque tableau, un joueur ou une joueuse pourra être placé dans un tableau d'une catégorie supérieure à sa catégorie d'âge réelle, ceci dans l'intérêt sportif du joueur ou de la joueuse concernée. Les tableaux individuels seront complétés en fonction des places disponibles et dans l'ordre d'arrivée des engagements.

ARTICLE 2 : TABLEAUX INDIVIDUELS

Les tableaux A, D, E et H sont limités à 24 participants et les tableaux B, C, G et F sont limités à 48 joueurs.

Chaque joueur ou joueuse est inscrit(e) dans 2 tableaux : son tableau d'âge et dans la catégorie immédiatement supérieure.

Les tableaux individuels pourront être complétés par des inscriptions individuelles en fonction du nombre de places disponibles et de l'ordre d'arrivée des engagements.



18^{èmes} Minicom's / 20 et 21 Octobre 2020



A : Garçons nés en 2012

B : Garçons nés en 2011 ou 2012

C : Garçons nés en 2010 ou 2011

D : Garçons nés en 2010

E : Filles nées en 2012

F : Filles nées en 2011 ou 2012

G : Filles nées en 2010 ou 2011

H : Filles nées en 2010

NB : chaque joueur inscrit joue dans les tableaux correspondant à son année de naissance sauf en cas de sur-classement par sa structure aux conditions expliquées dans l'article 1.

Les tableaux A / D / E / H se joueront sur une formule de tableau « double KO ».

Les tableaux B / C / F / G se joueront sur une formule « poules de 3 » (2 qualifiés par poules), puis tableau final en élimination directe. (TED KO). En cas de liste incomplète, il pourra être formé des poules de 4, qualifiant toujours 2 personnes pour le tableau final.

Dans tous les tableaux, l'ordre de valeur se fait en fonction de leurs points classement au dernier classement intermédiaire connu.

Les mises en poule se font par un tirage au sort par bloc.

Pour les tableaux « double KO » Toutes les joueuses et tous les joueurs sont placés dans le tableau principal par tirage au sort par assiettes.

Le placement des joueurs en sortie de poules vers le tableau KO se fait de manière à ce que, dans la mesure du possible, 2 joueurs d'un même comité ne puissent pas se rencontrer au premier tour complet du tableau.

EXPLICATION DE LA FORMULE DES TABLEAUX « DOUBLE KO » :

Chacun des quatre tableaux « double KO » est à double entrée. **Il est en fait constitué de 2 tableaux : « le tableau principal » et « le tableau repêchage ».**

Le principe est **qu'un joueur n'est éliminé qu'après deux défaites**. Une 1^{ère} défaite dans le tableau principal puis une 2^{ème} défaite dans le tableau repêchage.

Les perdants du premier tour (1/16^{ème}) sont reclassés en (1/8^{ème}) du tableau repêchage, puis à chaque tour du tableau principal les perdants entrent aux places correspondantes du tableau repêchage.

Exemples : si je perds en 1/8^{ème} du tableau principal, je suis reclassé en 1/8^{ème} du tableau repêchage. Si je perds en demi-finale du tableau principal je suis reclassé en demi-finale du tableau repêchage.

La finale du tableau principal détermine la 1^{ère} et 2^{ème} place.

La finale du tableau repêchage détermine la 3^{ème} place.



18^{èmes} Minicom's / 20 et 21 Octobre 2020



ARTICLE 3 – RECOMPENSES

Les 3 premiers des 8 tableaux individuels seront récompensés avec podiums officiels.

ARTICLE 4 – ARBITRAGE

Les parties seront arbitrées par les arbitres fournis par les délégations, complétés par les arbitres fournis par les organisateurs ainsi que les joueurs et joueuses.

Le vainqueur de la partie signera la feuille de partie et l'arbitre ramènera cette fiche et la balle à la table du Responsable des Arbitres.

Les 2 joueurs prennent leur ticket d'information de la partie suivante auprès de l'arbitre après chaque partie du tableau individuel.

Des arbitres non joueurs ainsi que des arbitres de travée pourront être prévus suivant les possibilités de l'organisateur pour l'épreuve individuelle.

Chaque délégation a l'obligation de fournir un arbitre.

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS EVENTUELLES

En fonction du nombre d'inscriptions, le présent règlement pourra être aménagé dans l'intérêt des jeunes et pour le bon déroulement de la manifestation. Les modifications éventuelles se feront en concertation avec les délégations, sur décision du Jury d'Appel composé des présidents de la ligue, du comité et du club organisateur (ou de leurs représentants), du Juge Arbitre, du CTN ou du représentant qu'il aura désigné et du Coordonnateur de la compétition.